TION MATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

C/

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

MORUMENTS HISTORIQUES,

ARRÊTÉ.

Le Muistre de l'Éducation Nationale

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BELUX ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927; La Commission des monuments historiques entendue;

-ARRÈTE:

ARTICLE PREMIER.

	<u>la croix en pierre située derrière l'abside de</u>
-	l'église de St. Martin à Londres (Hérault)
-	
a	pparlenant à <u>la commune de Saint-Martin-de-Londres</u>
_	
_	
ÌI	scrit 9 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
	ART, 2.
	Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour
	et
а	et
a	et
a 	rchives de la préfecture/au maire de la commune d
a 	et rchives de la préfecture/au maire de la commune d
a	rchives de la préfecture au maire de la commune d
a	rchives de la préfecture au maire de la commune d
D-1-	rchives de la préfecture au maire de la commune d
D-1-	rchives de la prélecture au maire de la commune d
2000 2000	rchives de la prélecture au maire de la commune d
27.1	rchives de la préfecture au maire de la commune d

Le Virecteur Général des Beaux Arts

Département : HERAULT Commune : SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : . Montpellier

Centre administratif CHAPTAL BP 70001

34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section: D Feuille: 000 D 01

Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 30/06/2014 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des

Finances

